

L'emprise de la Poudrerie proprement dite représente une superficie de 415 hectares environ.

Le problème de la restitution "rapide" à la culture de cette emprise, s'est posé avec acuité à partir de Septembre 1940 à la suite de réclamations d'anciens occupants expropriés.

Le thème de ces réclamations était le suivant :

"Puisqu'on a rien fait à SAINTE-LIVRADE, qu'attend-on pour nous rendre les terres ?".

Plusieurs visites faites ultérieurement sur place par les représentants des Ministères et Services intéressés ont dû convaincre les Autorités de l'inexactitude de cette manière de présenter la question.

Le programme de construction de la Poudrerie comportait environ 700 bâtiments.

A la date du 15 Août 1940 (la situation est actuellement équivalente) on pouvait dénombrer environ :

- 200 bâtiments en cours de fondations,

Ces fondations sont généralement constituées par des blocs ou semelles en béton armé descendant à 1 mètre et plus dans le sol, et dépassant parfois en élévation le niveau du sol de plusieurs décimètres.

- 70 bâtiments en cours d'élévation,

Certains dépassent 10 mètres de hauteur.

- 60 bâtiments terminés ou quasi terminés,

Soit : - 330 bâtiments exécutés ou en cours d'exécution.

La plupart de ces bâtiments occupe une surface unitaire d'environ 100 m<sup>2</sup>.

Certains sont beaucoup plus importants, et atteignent jusqu'à 2.000 m<sup>2</sup>.

(c) - Le reste représente la surface proprement dite des bâtiments et l'encadrement des routes et voies ferrées.

.....

Il y a lieu de signaler également que le réseau de routes et de voies ferrées est très avancé (plus de 6 kilomètres de routes en service) (4 kilomètres en cours d'achèvement) - (15 kilomètres environ de voies ferrées normales posées à l'intérieur de l'emprise).

Il est donc exagéré de prétendre que "rien n'a été fait à SAINTE-LIVRADE".

Tenant compte de ces considérations, les dispositions suivantes ont été envisagées :

1° - Réserver une zone pour le stockage des matériels et matériaux appartenant à la Poudrerie.

Délimitée dans la région de la Gare de triage et des Magasins Généraux, cette zone couvrira une superficie de 25 hectares environ.

2° - Réserver dans la région dite "du Coton-Poudre" une zone de 30 hectares environ

Dans cette zone l'importance de la surface bâtie et le bouleversement des terres sont tels que, de l'avis général, il ne semble pas qu'on puisse remettre la surface en culture.

D'autre part, la nature et l'état d'avancement des bâtiments permettent d'envisager leur utilisation éventuelle à des fins industrielles.

3° - Faire établir par les soins du Service du Génie Rural un projet de restitution à la culture des terrains extérieurs aux enclos précédents soit 360 hectares environ.

En fait, cette surface se divise en plusieurs parties bien distinctes :

a) - une partie ne comportant pas de constructions et qui peut être rapidement récupérée, Nous l'évaluons à 225 hectares,

b) - une partie couverte de bâtiments ou de fondations et dont la remise en culture paraît difficile. Il faudrait déterminer de petites parcelles entre les bâtiments. La surface totale de cette zone est de 100 hectares environ.

c) - Le reste représente la surface proprement dite des bâtiments et l'encombrement des routes et voies ferrées.

.....

Pour aboutir à une solution rapide il paraissait intéressant de borner la remise en culture à la zone A.

Malgré certaines réticences compréhensibles de la part du Ministère de la Production Industrielle et du Travail, la Poudrerie a pris les devants et, utilisant une partie des moyens disponibles, a commencé le défrichage, le nivellement, le labourage, et même l'ensemencement de cette zone.

Les vergers et les vignes ont été nettoyés et vont être soignés. On peut compter qu'à fin Mars, si les moyens dont dispose la Poudrerie lui sont accordés jusqu'à cette date, les 225 hectares considérés seraient aménagés, dont 60 hectares environ ensemencés (colza, blé, avoine),

- 18 hectares de vergers
- vignes
- potagers
- 30 hectares de prairies
- 40 hectares labourés
- 75 hectares défrichés
- fauchés
- nivelés.

Mais les Services du Génie Rural semblent être, d'un autre avis et envisager également la remise en culture de la zone B.

De nombreuses questions fort embarrassantes vont se poser :

- Peut-on envisager la restitution pure et simple des propriétés aux anciens occupants moyennant certaines indemnités ?

Cela paraît irréalizable.

Certaines propriétés sont parsemées de bâtiments qui ont coûté fort cher et qui, dans la plupart des cas, constitueront pour le preneur une gêne et non une plus-value.

Les deux zones réservées (55 hectares environ) ne peuvent d'ailleurs être rendues sous aucune prétexte.

- De quels bâtiments à usage de maisons, étables, granges, etc... disposeront les cultivateurs ?

Il reste 6 fermes et le Château de Miquels en parfait état; 3 fermes en mauvais état; les autres fermes sont détruites.

La nature et la position des bâtiments prévus pour la fabrication semblent mal se prêter à leur transformation en bâtiments agricoles.

- Comment se fera la répartition des parcelles ?

- Comment pourra-t-on faire jouer un droit de préemption en faveur des anciens propriétaires ?

- Qui se chargera de la mise en état de culture des terres théoriquement rendues ?

A part ce que la Poudrerie aura réalisé elle-même il semble que ce doive être le Génie Rural.

Encore faudrait-il savoir ce que ce Service a définitivement décidé, et de quels moyens il dispose.

Il est certain que la Poudrerie est en possession de moyens puissants en personnel, matériel, ateliers, etc.... mais il est non moins certain que le Ministère de la Production Industrielle et du Travail, lorsque le regroupement des matériels et matériaux sera terminé à SAINTE-LIVRADE, réduira presque à zéro les crédits alloués à cet Etablissement.

Il faudrait donc que, sur le budget de l'Agriculture, le Génie Rural s'organise par ses propres moyens ou prénne à son compte les moyens en personnel et matériel dont la Poudrerie à ce moment n'aura plus besoin.

Le problème est extrêmement complexe ; sa solution est une question de possibilités et de points de vue.

Pour réserver l'avenir on aurait pu envisager de laisser toutes choses en l'état ; rendre seulement à la culture, et de préférence sous forme de locations, les 225 hectares immédiatement cultivables, soit plus de 50 % de l'emprise.

Si l'on veut "tout rendre", la majeure partie des dépenses engagées jusqu'ici l'aura été en pure perte.

Dans l'un comme dans l'autre cas il semble qu'on ne puisse éviter de pousser jusqu'au bout (c'est-à-dire jusqu'au paiement intégral des expropriés) les opérations d'expropriation.

Rappelons que celles-ci sont actuellement au stade suivant :

- 14 expropriations ont été réglées à l'amiable et payées ;

- 34 ont été signifiées par ordonnance du Tribunal de VILLENEUVE en Juillet 1940, et restent "pendantes" à la Chefferie du Génie de TOULOUSE.

C'est sur de nouvelles bases aussi bien comme surfaces que comme prix de vente ou de location que paraît pouvoir être conduite avec succès la nouvelle répartition.

Quant à l'utilisation aux fins de remise en état de culture des moyens dont dispose la Poudrerie (environ 1.700 travailleurs espagnols ; 200 employés ou ouvriers ; encadrement technique, matériel, ateliers, etc...) elle ne semble pouvoir être prévue que par "virement" de ces moyens aux Services de l'Agriculture.